

Desjardins Assurances est une composante du Mouvement Desjardins, le sixième plus important groupe financier au Canada. Desjardins Assurances se classe au premier rang des assureurs de personnes au Québec et parmi les cinq premiers au Canada. Spécialisée en assurance vie, en assurance santé et en épargne-retraite, tant individuelles que collectives, l'entreprise emploie près de 4 100 personnes et a des bureaux dans plusieurs villes du pays dont Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Lévis, Halifax et St. John's.



Votre conseiller:

SOLO^{MC}

desjardinsassurancevie.com



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

MC Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100 %



10016F (15-11)




Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir



ASSURANCE SOINS DE LONGUE DURÉE



Si vous perdez votre autonomie, vous pourrez garder la maîtrise de votre vie et vivre plus longtemps de la manière dont vous le désirez !

Au cours des 20 prochaines années, un Canadien sur cinq sera âgé d'au moins 65 ans et 50 % des gens âgés de 65 ans ou plus auront besoin de soins de longue durée.

Source : *New England Journal of Medicine.*

Sortir du lit, prendre un bain et s'habiller... voilà autant de gestes quotidiens que vous pourriez ne plus être en mesure de faire seul un jour. Si vous aviez besoin de soins de longue durée, qui aimeriez-vous avoir à vos côtés pour vous aider ?

L'assurance soins de longue durée, une solution à votre portée :

- Vous recevrez une rente mensuelle non imposable si vous n'êtes plus capable d'accomplir au moins deux des activités suivantes : se laver, s'habiller, se servir des toilettes, se déplacer, être continent ou se nourrir, ou si vous souffrez d'une déficience cognitive qui menace votre santé ou votre sécurité, comme la maladie d'Alzheimer.
- Vous pourrez utiliser votre rente comme bon vous semble.
- Vous aurez accès aux conseils de professionnels de la santé.

Ne laissez pas la perte de votre autonomie devenir un fardeau pour votre famille et vos actifs.

Parce que l'espérance de vie, et donc, le risque de perdre votre autonomie, ne cessent d'augmenter, optez pour une assurance soins de longue durée pour garder la maîtrise de votre vie.



Pour protéger le fruit de votre travail !

40 % des Canadiennes et 45 % des Canadiens souffriront d'un cancer au cours de leur vie.

Source : Société canadienne du cancer.

Avez-vous pensé aux conséquences qu'une maladie grave, comme un cancer, aurait sur votre vie ?

Assurance maladies graves et assurance salaire : une combinaison parfaite !

Voilà pourquoi **SOLO Assurance salaire** comprend une protection d'assurance maladies graves qui prévoit le versement d'une prestation correspondant à cinq fois votre rente mensuelle.

- Cette prestation est versée à la suite du diagnostic de l'une des 25 maladies couvertes par l'assurance maladies graves, comme un cancer, une crise cardiaque ou un AVC.
- Vous n'avez pas à être invalide pour être admissible et vous pouvez continuer à travailler.
- Ce montant peut être utilisé comme bon vous semble, par exemple, pour payer des frais découlant de votre maladie ou embaucher un remplaçant.

Cinq fois votre rente mensuelle représente la protection de base, vous pourriez envisager une prestation plus élevée...

- Vous pouvez souscrire une assurance maladies graves prévoyant une prestation maximale de 2 000 000 \$.
- Vous pouvez ajouter une option de remboursement des primes afin de récupérer ces dernières si vous demeurez en bonne santé.
- Vous pouvez la détenir conjointement avec votre entreprise et bénéficier d'avantages fiscaux.

Parce qu'après le diagnostic, la vie continue.

Êtes-vous prêt à prendre votre retraite ?

Probablement pas ! Pour l'instant, vous pensez plutôt à gagner votre vie. Mais qu'arriverait-il si un événement vous rendait incapable de travailler ?

Nous avons conçu la gamme de protections **SOLO^{MC}** pour aider les Canadiens à payer leurs factures s'ils ne sont pas en mesure de travailler en raison d'une maladie ou d'un accident.

Vous pouvez personnaliser votre régime en l'adaptant à vos besoins et à votre budget :

- **Assurance salaire**
- **Assurance frais d'affaires**
- **Assurance pour couvrir les dettes**
- **Service d'expertise médicale**

De plus, vous pouvez ajouter d'autres protections à votre régime :

- **Assurance soins de santé**
- **Assurance vie**
- **Assurance maladies graves**
- **Assurance soins de longue durée**



Pour protéger le style de vie de vos êtres chers !

Votre décès pourrait être dévastateur. L'assurance vie vous permet de minimiser son impact financier.

Avez-vous songé aux conséquences financières de votre décès ?

Quel sera l'effet de votre décès sur vos actifs et vos héritiers ? En planifiant votre succession :

- vous préserverez vos actifs ;
- vous faciliterez le paiement de l'impôt à la suite de votre décès ;
- vous faciliterez l'achat de vos actions par vos associés ;
- vous faciliterez le transfert équitable de votre entreprise à vos héritiers.

Desjardins Assurances vous offre une vaste gamme de produits d'assurance vie afin de combler vos besoins actuels et futurs :

- Assurance vie temporaire
- Assurance vie permanente
- Assurance vie universelle
- Assurance vie pour les enfants

Parce que vos investissements sont importants et que vos proches comptent sur vous, vous avez besoin d'une assurance vie pour garantir que toutes vos affaires seront en ordre si vous décédez.



Protège votre revenu
en cas d'invalidité
découlant d'un accident
ou d'une maladie



Offert avec votre contrat
d'assurance SOLO

Assurez votre actif le plus précieux... votre sécurité financière et celle des vôtres !

Trop de Canadiens n'ont pas les
moyens financiers de subir une
perte imprévue de revenu.

SOLO^{MC} Assurance salaire

vous verse une rente mensuelle
qui remplace votre revenu si vous
n'êtes pas en mesure de travailler
en raison d'une maladie ou
d'un accident.

Cette rente est fondée sur votre
revenu mensuel et elle vous est
versée durant une période que
vous choisissez en fonction de
vos besoins.

Grâce à **SOLO Assurance salaire**,
vous pouvez vous concentrer
sur votre rétablissement !



Des conseils pour retrouver la santé

Votre contrat d'assurance comprend le programme
d'expertise médicale d'*Advance Medical*.

Ce programme vous donne accès à une équipe
de médecins expérimentés qui rassemblera toute
l'information disponible sur votre état de santé
et procédera à une évaluation pour confirmer votre
diagnostic. Cela vous aidera, vous et vos médecins
personnels, à établir un plan de traitement optimal.

Ce programme confidentiel est offert sans frais pour
toutes les maladies.



Lorsqu'on est confronté à un problème médical, il est parfois difficile de bien comprendre toutes les informations nécessaires à la prise d'une décision importante.

Protège votre revenu en cas d'invalidité découlant d'un accident ou d'une maladie

Une rente d'invalidité appropriée à votre réalité

- Rente mensuelle variant de 400 \$ à 9 000 \$.
- Premiers 1 200 \$ de rente garantis peu importe les indemnités gouvernementales ou les prestations d'un autre régime d'assurance reçues durant les 36 premiers mois d'invalidité.
- Rente versée après la période d'attente, mais dès le premier jour en cas d'hospitalisation ou de chirurgie d'un jour (période d'attente de 90 jours ou moins).
- Versement d'une somme forfaitaire additionnelle correspondant à 5 fois la rente mensuelle en cas de maladie grave, comme un cancer, un AVC ou une crise cardiaque (25 maladies graves couvertes).
- Dépôt dans un REER de Desjardins Assurances ou un compte d'épargne de votre choix d'un montant additionnel correspondant à 5 % de la rente mensuelle à compter du 13^e mois.
- Assurance vie correspondant à 5 fois la rente mensuelle si vous décédez pendant une période d'invalidité.

Caractéristiques :

- Période d'attente de 14, 30, 60, 90, 120 ou 730 jours
- Période d'indemnisation de 2 ou 5 ans ou jusqu'à 65 ans
- Prime rajustée tous les 10 ans ou nivelée jusqu'à 65 ans
- Possibilité de prolonger la protection au-delà de 65 ans
- Possibilité de transformer une Assurance salaire en une Assurance frais d'affaires

Choisissez parmi ces options avantageuses :

- ✓ **Coût de la vie :** augmentation de la rente mensuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation.
- ✓ **Invalidité partielle :** versement d'une rente mensuelle pendant une invalidité partielle ou un retour graduel au travail.
- ✓ **Invalidité résiduelle :** versement d'une rente mensuelle si vous ne vous rétablissez pas complètement.
- ✓ **Remboursement des primes :** à l'échéance de votre contrat, remboursement de 50 % des primes payées, moins les versements reçus.
- ✓ **Assurabilité future :** possibilité d'augmenter le montant de la rente mensuelle en fonction de vos nouveaux besoins, peu importe votre état de santé.
- ✓ **Prolongation de la période de profession habituelle :** Versement de la rente mensuelle après 24 mois d'invalidité totale même si vous pourriez exercer une autre profession.

SOLO Assurance salaire vous permet de régler vos dépenses courantes et les frais occasionnés par votre rétablissement sans puiser dans vos économies ni vous placer dans une situation financière périlleuse.

Compte tenu de votre importance pour votre famille ou votre entreprise, vous avez toutes les raisons de vous protéger contre les imprévus.



Offert avec votre contrat d'assurance SOLO

Lorsqu'on est confronté à des problèmes d'ordre médical, il peut être rassurant d'avoir accès à un médecin spécialiste. C'est ce que le service d'experts médicaux vous offre à l'achat de tout produit d'assurance SOLO.

Si une maladie ou un accident vous empêchait de travailler :

Pendant combien de temps pourriez-vous régler vos factures ?

Pendant combien de temps pourriez-vous vous tirer d'affaire ?

Et que feriez-vous par la suite ?

Saviez-vous que la probabilité que vous subissiez une invalidité de 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans est de **une sur trois** ?

Source : Statistique Canada.

Vous êtes unique...

Vous êtes important pour vos proches...

Disposez-vous d'un plan B en cas d'invalidité ?

– **Option étendue:**

- **Soins préventifs:** remboursement de 100 % des frais.
- **Soins de base:** remboursement de 60 % des frais. Maximum annuel par personne pour les soins préventifs et les soins de base combinés: 750 \$ pour la 1^{re} année, 750 \$ pour la 2^e année, 1 000 \$ à compter de la 3^e année.
- **Soins majeurs** (traitement de canal, parodontie, chirurgie buccale, extraction de dents incluses, prothèses, ponts ainsi que recouvrement, facettes, incrustations): remboursement de 60 % des frais. Maximum annuel par personne: 500 \$ à compter de la 3^e année.
- **Soins d'orthodontie complets:** remboursement de 60 % des frais. Maximum par personne: 1 000 \$ pour la durée du contrat, à compter de la 3^e année.

Hospitalisation

– **Option de base:**

- Remboursement des frais d'une chambre jusqu'à concurrence du prix d'une chambre semi-privée (maximum de 150 \$ par jour).
- Prestation en espèces de 25 \$ par jour (maximum 30 jours) à compter du 4^e jour d'hospitalisation si une chambre semi-privée ou privée n'est pas disponible.

– **Option étendue:**

- Remboursement des frais d'une chambre jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour.
- Prestation en espèces de 50 \$ par jour (maximum 60 jours) à compter du 4^e jour d'hospitalisation si une chambre semi-privée ou privée n'est pas disponible.

SOLO Assurance soins de santé complète très bien les autres protections SOLO.

Rabais multicouverture

Obtenez le rabais multicouverture de 5 % lorsque vous souscrivez simultanément un produit SOLO Assurance soins de santé et un autre produit d'assurance admissible d'une prime minimale de 400 \$³.

³ Certaines conditions s'appliquent.

2. Santé Plus (régime étendu)

Mêmes protections que le régime de base, mais les **montants des remboursements accordés pour les soins médicaux et paramédicaux admissibles sont plus élevés.**

Remboursement jusqu'à concurrence de **350 000 \$** pour la durée du contrat, pour l'ensemble des soins reçus. Le choix du régime étendu nécessite l'ajout d'une option de médicaments sur ordonnance.

Modules optionnels (avenants)

Médicaments sur ordonnance

- Québec
 - Remboursement de 100 % des frais d'ordonnance non couverts par la RAMQ, y compris la franchise et la coassurance. Maximum 25 000 \$ par individu par année contractuelle.
- Provinces de l'Atlantique, de l'Ontario et de l'Ouest
 - **Option de base:** Remboursement de 70 % de la première tranche de 4 285 \$. Maximum: 3 000 \$ par individu par année contractuelle.
 - **Option étendue:** Remboursement de 70 % de la première tranche de 4 285 \$ et 90 % par la suite. Maximum 25 000 \$ par individu par année contractuelle.

Soins dentaires²

- **Option de base:**
 - **Soins préventifs** (examen, nettoyage, etc.): remboursement de 80 % des frais.
 - **Soins de base** (plombage, curetage gingival et surfaçage radiculaire [détartrage profond sous la gencive] et autres soins de restauration mineure): remboursement de 50 % des frais.
- Maximum annuel par personne pour les préventifs et les soins de base combinés: 700 \$ pour l'ensemble des consultations.



Règle vos frais d'affaires
en cas d'invalidité

² Disponibles en combinaison avec l'une des options de médicaments sur ordonnance.

Qui paierait vos factures si vous ne pouviez travailler ni gagner un revenu ?

Prenez soin de vos intérêts, peu importe la situation !

SOLO^{MC} Assurance frais d'affaires vous verse une rente mensuelle qui vous aide à régler les frais fixes de votre entreprise quand vous n'êtes pas en mesure de travailler en raison d'un accident ou d'une maladie.

En payant vos frais, comme les salaires, le loyer et les impôts fonciers, elle vous permet de prendre le temps de vous rétablir.

Un peu de planification pourrait vous mener loin : Après votre rétablissement et votre retour au travail, ne serait-il pas merveilleux que vous n'ayez pas à travailler deux fois plus pour régler les frais découlant de votre absence ?

Frais d'affaires admissibles :

- ✓ Salaire du personnel
- ✓ Loyer, électricité, téléphone et autres services publics
- ✓ Intérêts débiteurs
- ✓ Amortissement ou remboursements périodiques de capital, y compris des prêts hypothécaires
- ✓ Services professionnels d'un comptable externe
- ✓ Impôts fonciers relatifs à l'établissement d'affaires
- ✓ Assurance de dommages
- ✓ Crédits-baux et amortissement des biens, y compris des automobiles

Rembourse vos soins médicaux, paramédicaux, visuels et dentaires



Régimes offerts

1. Santé Plus (régime de base)

Aucune franchise.

- **Soins médicaux et paramédicaux :**

Frais admissibles :

- Professionnels de la santé et praticiens de médecines douces tels que massothérapeute, chiropraticien, physiothérapeute et homéopathe.
- Appareils auditifs, orthèses, pompe à insuline, etc.
- Services diagnostiques tels que « SCAN » ou IRM.

Remboursement jusqu'à concurrence de 250 000 \$ pour la durée du contrat, pour l'ensemble des soins reçus.

- **Soins de la vue :** remboursement jusqu'à concurrence de 150 \$ par période de 24 mois consécutifs.
- **Assurance voyage (30 jours) :** prestation maximale de 5 000 000 \$ par individu.

Aimeriez-vous bénéficier d'avantages sociaux semblables à ceux des grandes entreprises ?

Personne n'est à l'abri d'une maladie ou d'un accident. Quand un tel événement frappe, les coûts liés aux soins médicaux et paramédicaux grimpent vite, surtout si vous ne bénéficiez pas d'une assurance collective.

SOLO^{MC} Assurance soins de santé est la solution idéale pour régler les frais de soins de santé courants et imprévus. Elle vous offre des protections santé semblables à celles d'une assurance collective et complète parfaitement votre régime provincial d'assurance maladie.

Protections offertes

- Soins médicaux et paramédicaux
- Soins de la vue
- Médicaments sur ordonnance¹
- Soins dentaires
- Hospitalisation
- Services *Advance Medical*
- Assurance voyage (30 jours)

Description de la protection

- Protection se terminant à 70 ans
- Programmes offerts :
 - Individuel
 - Conjoint
 - Familial
 - Monoparental

Règle vos frais d'affaires en cas d'invalidité



Caractéristiques :

- Rente mensuelle variant de 400 \$ à 4 000 \$
- Période d'attente de 30, 90 ou 120 jours
- Versement de la rente dès le premier jour en cas d'hospitalisation ou de chirurgie d'un jour (période d'attente de moins de 120 jours)
- Période d'indemnisation de 2 ou 3 ans
- Prime nivelée jusqu'à 65 ans
- Possibilité de prolonger la protection après 65 ans

SOLO Assurance frais d'affaires

vous aide à faire face aux obligations financières de votre entreprise et à vous concentrer sur votre rétablissement.

Compte tenu du poids de vos responsabilités, il est logique de vouloir protéger votre capacité de régler vos frais d'affaires en tout temps.

¹ Protection complémentaire à votre régime provincial d'assurance maladie.



Pourriez-vous continuer à rembourser votre prêt hypothécaire et vos autres dettes si vous étiez incapable de travailler et de gagner un revenu ?



Rembourse vos soins médicaux, paramédicaux, visuels et dentaires



En cas d'urgence, qui paierait votre transport par ambulance ?

Seriez-vous en mesure de bénéficier de traitements de médecine douce pour vous rétablir à la suite d'une blessure ou d'une maladie ?

Avez-vous remarqué que les soins dentaires de votre famille sont de plus en plus coûteux ?



Protège votre capacité
de rembourser vos dettes
en cas d'invalidité

Comme la plupart d'entre nous, vous avez probablement plus d'une dette. Faites en sorte que votre capacité de les rembourser soit protégée, peu importe ce qui arrive.

Protégez votre style de vie et celui de vos proches.

SOLO^{MC} Assurance proprio de Desjardins Assurances règle les paiements mensuels liés à vos emprunts si vous êtes incapables de travailler en raison d'une maladie ou d'un accident.

Tous les types d'emprunts sont admissibles pourvu qu'ils soient contractés auprès d'une institution financière autorisée à faire des affaires au Canada :

- Prêt hypothécaire et marge de crédit hypothécaire comportant des remboursements de capital (plus 25 % pour l'impôt foncier)
- Marge de crédit
- Prêt REER ou tout autre prêt visant à financer un investissement
- Prêt à la rénovation
- Prêt personnel
- Prêt ou bail à long terme pour une voiture, un motorisé, un bateau ou une moto
- Prêt étudiant
- Carte de crédit

SOLO Assurance proprio n'est pas accordée pour un emprunt spécifique, mais plutôt pour l'ensemble des dettes admissibles au moment de la demande de prestations. Les preuves financières relatives à ces dettes ne sont donc exigées qu'à ce moment.

Protège votre capacité de rembourser vos dettes en cas d'invalidité



Avantages :

- Un seul contrat couvre tous vos emprunts.
- Vous demeurez indépendant de vos créanciers.
- Vous pouvez choisir certaines caractéristiques (montant des prestations et périodes d'attente et d'indemnisation).
- Il s'agit d'une protection des plus souples (un emprunt peut facilement en remplacer un autre).
- Les prestations sont non imposables et non intégrées ni coordonnées avec celles d'autres protections ne couvrant pas le ou les mêmes emprunts.

Description de la prestation :

Options offertes :

- Invalidité partielle
- Assurabilité future
- Prolongation de la période de profession habituelle